



Mai 2019

Edito du Président

Les plus observateurs d'entre vous aurons peut-être remarqué que la qualité du papier support de cette lettre d'information avait changé... ? En effet, notre fournisseur de papier recyclé (dont je tairais le nom) vient d'être placé en liquidation alors même que l'Etat français y était actionnaire. Tous ces discours sur la transition écologique resteront vains, si les outils industriels qui permettent de produire des matières issues du recyclage, sont démantelés dans une totale indifférence.

Heureusement, vos territoires - communes et communautés de communes - connaissent eux une vraie dynamique : évolution des schémas de collecte pour optimiser les coûts, amélioration du recyclage avec les petits métaux (voir article en bas de page), perfectionnement de la valorisation énergétique (les détails dans la prochaine lettre d'info), réhabilitation du réseau de déchetteries...

Et pour vous accompagner dans votre changement de comportement afin de réduire la quantité et la nocivité des déchets, nous vous proposons un ensemble d'animations à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable (voir programme en page 3).

Vous souhaitant bonne lecture.

Grégoire SUPER, Président du SITTOM-MI



* Qu'ils soient en aluminium ou en acier, les petits emballages en métal se recyclent aussi !



Dans la continuité de la mise en place des nouvelles consignes de tri sur le territoire, de nouveaux emballages peuvent être collectés dans les conteneurs, bacs ou sacs jaunes.

Tous les petits métaux ayant servi à emballer peuvent désormais être captés et ne sont plus considérés comme des refus au centre de tri : **les dosettes de café, les plaquettes de médicaments, les feuilles d'aluminium, les bouchons à vis, les capsules, les opercules de bouteille de lait, les poches de compote ou de boisson, les collerettes de bouteille, les tubes ...**

- Les petits emballages en aluminium seront envoyés vers une usine de pyrolyse puis transformés en poudre, granulat ou fragment.
- Les emballages en acier sont fondus et recyclés.



Nouveau

L'aluminium
et l'acier sont
recyclables à 100 %
et à l'infini.
Il serait dommage
de l'incinérer
ou de l'enfouir

* Rappel sur les consignes de tri des emballages

Dans les sacs jaunes et les conteneurs jaunes, ne doivent être déposés **uniquement que les emballages en plastique, en métal et en carton**



Un emballage c'est quoi ?
C'est tout ce qui a contenu un produit de consommation... une boîte de céréales, un pot de yaourt, une boîte de conserve, une canette, une bouteille de lait, un film plastique, une boîte d'œufs, un pot de crème fraîche, une boîte de sardines, un sachet de farine, un paquet de biscuits, un tube de dentifrice, une bouteille d'eau, un flacon de lessive, une barquette de viande, un sachet de légumes, un flacon de shampoing, un tube de sauce tomate, une brique de jus de fruit...



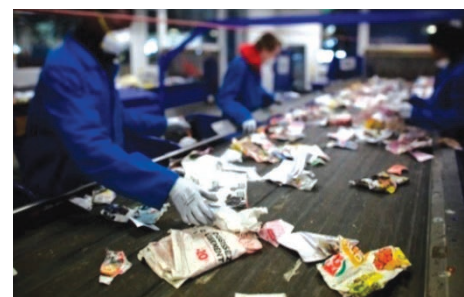
Exemples de ce qui ne doit pas être déposé dans ces contenants

- | | | |
|---|---|--|
| <i>Les sacs d'ordures ménagères</i> | → | Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les conteneurs ou bac gris d'où ils seront valorisés en produisant de l'énergie. |
| <i>Encombrants (pneu, chaise, gros bidon, objets volumineux)</i> | → | Ils doivent être apportés à la déchèterie . |
| <i>Les épluchures, restes de repas et nourriture (pain, gâteaux, biscuits, fruits, hamburgers, peaux de banane, coquilles d'œufs, fromage, épluchures de pomme de terre...)</i> | → | Ils doivent être mis soit dans un composteur soit dans le sac gris/noir des ordures ménagères . |
| <i>Les bouteilles et pots en verre (bouteilles de jus de fruit, bouteilles de bière, pots de confiture, pots pour bébé, pots de café soluble...)</i> | → | Vide, ils doivent être mis dans une colonne à verre pour refaire des emballages en verre. |
| <i>Vêtements (jupe, pantalon, pull...), linge (rideaux, nappes) et chaussures (chaussures de sport, chausson...)</i> | → | Ils doivent être déposés dans les bornes destinées aux textiles d'où ils seront valorisés. |

Au centre de tri, toutes les erreurs sont écartées

Les restes alimentaires, les bouteilles et pots en verre, les vêtements, les couches pour bébé, les sacs de poubelle de salle de bain, les sacs d'ordures ménagères... **qui sont mis dans les sacs jaunes ou conteneurs jaunes** seront envoyés aux centres de tri. **Mais...**

- ils ne seront pas valorisés !
- ils augmentent le coût de collecte et du tri !
- ils auront été transportés inutilement !
- ils rendent les conditions de travail des agents plus difficiles et pénibles !



N'oublions pas qu'à la fin de la chaîne, ce sont des hommes et des femmes qui finissent manuellement le tri
Respectons-les !

Une question, un doute :

- Le camion du SITTOM-MI va circuler sur votre territoire pour y répondre : voir page suivante.
- ou rendez-vous sur www.consignesdetri.fr et entrez votre localité et votre déchet.

* Semaine du Développement Durable du 30 Mai au 7 Juin 2019

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le tri des déchets sans jamais oser le demander !

Dois-je laver mes emballages ? Que puis-je mettre dans la benne tout-venant ? Que faire avec mes vêtements ? Où dois-je mettre les pots en verre ? Comment trier le papier ? Que faire avec mes médicaments périmés ? Où mettre l'opercule de ma bouteille de lait ?

Nous répondrons à toutes vos questions du 30 Mai au 7 Juin 2019

Le camion du SITTOM-MI va circuler sur votre territoire et des chargés de prévention seront présents pour répondre à toutes vos questions.

De l'Oust à Brocéliande Communauté

Mardi 28 mai de 13 h 30 à 18 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera présent à la déchèterie de **Carentoir**.

Mercredi 29 mai de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera présent à la déchèterie de **Sérent**.



Ploërmel Communauté

Vendredi 31 mai de 8 h 00 à 13 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera présent sur le marché de **Ploërmel**.

Samedi 1^{er} juin de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30. Le camion du SITTOM-MI sera présent à la déchèterie de **Guillac**.

Roi Morvan Communauté

Lundi 3 juin de 8 h 00 à 13 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera présent sur le marché de **Gourin**.

Vendredi 7 juin de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera présent à la recyclerie Recup'R au **Fauët**.

Pontivy Communauté

Mardi 4 juin de 11 h 00 à 19 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera présent sur la place Aristide Briand (La Plaine) à **Pontivy**.

Mercredi 5 juin de 11 h 00 à 19 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera présent sur la place Aristide Briand (La Plaine) à **Pontivy**.

Centre Morbihan Communauté

Judi 6 juin de 8 h 00 à 13 h 00. Le camion du SITTOM-MI sera sur le marché de **Locminé**. Une distribution de bio-seaux pour l'utilisation des Gaïabox aura lieu ce même jour.

D'AUTRES ANIMATIONS AURONT LIEU SUR
CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE :
Retrouvez-les sur
www.centremorbihancommunaute.bzh

* Bilan de la SERD

Du 17 Novembre 2018 au 25 Novembre 2018, le SITTOM-MI et ses collectivités adhérentes ont organisé des événements sur la thématique "**Les fêtes Zéro Déchet**" dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



Six ateliers "ateliers Cuisine - Repas de fêtes Zéro Déchet" avec des restaurateurs de notre territoire, quatre ateliers "construction de sapin de Noël en bois de palettes", six passages du camion Zéro Déchet sur Baud, Pontivy, La Gacilly, Guémené sur Scorff, Ploërmel et Josselin, et bien d'autres animations : *mon jardin zéro phyto*, *spectacle "ça en jette"*, atelier "*Détourne tes jouets*", *portes-ouvertes RETRITEX*, atelier "*Conseils et modes vestimentaires pour les fêtes*", *inauguration rayon Noël de la ressourcerie Recup'R*, *inauguration des Gaïa box...* ont rassemblé plus de 250 personnes en cette période de préparation des fêtes de fin d'année.



Beaucoup d'échanges, de conseils, de partage pendant ces 8 jours qui vous ont permis, nous l'espérons de regarder les fêtes de fin d'année sous un nouveau regard !



Merci pour votre participation

* Le rapport d'activité 2018 du SITTOM-MI

Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique du rapport d'activités du SITTOM-MI conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Le rapport intégral et les précédents rapports sont disponibles sur notre site internet www.sittommi.fr.

Collecte sélective : les tonnages valorisés sur le territoire du SITTOM-MI en 2018 sont

- **7 953** tonnes d'emballages et de journaux / magazines, soit **45,46 kg/habitant**
- **7 612** tonnes de verre ménager, soit **43,5 kg/habitant**

Ordures ménagères résiduelles en 2018 :

- **31 724** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées et traitées, soit **181 kg par habitant**
- **Incinération avec valorisation énergétique** : 24 410 tonnes à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) de Pontivy, propriété du SITTOM-MI, et 2 006 tonnes à l'UVE de Carhaix.
- **Traitement mécano-biologique** : 5 308 tonnes à l'unité mécano-biologique de Gueltas.

Le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Energétique de Pontivy : l'incinération des ordures ménagères résiduelles permet de valoriser la ferraille, les mâchefers et l'énergie issue de la combustion. En 2018 :

866 tonnes de ferrailles récupérées et recyclées en sidérurgie, se substituant ainsi aux matières vierges issues de l'extraction des minerais.

2 534 tonnes de mâchefers valorisées par des entreprises de travaux publics en sous-couche routière, évitant l'extraction de ressources naturelles.

50 000 MWh de vapeur produits et vendus aux entreprises voisines, soit l'équivalent en chauffage de 3 000 foyers (environ 7 000 habitants).

Le suivi environnemental de l'unité de valorisation énergétique de Pontivy :

L'UVE de Pontivy est équipée d'un ensemble d'analyseurs en sortie de cheminée qui permettent de mesurer les rejets atmosphériques en continu. L'usine fait également l'objet de deux contrôles inopinés par an (diligentés par les services de la Préfecture du Morbihan), et d'un suivi dans l'environnement aux alentours (lichens). L'ensemble des mesures ayant été réalisées en 2018, ont permis de conclure à des résultats conformes à la réglementation. Voir les résultats complets dans le rapport téléchargeable sur notre site www.sittommi.fr.

* Les finances du SITTOM-MI : un budget maîtrisé

Chaque année, le budget du SITTOM-MI est soumis au vote des élus membres du Comité Syndical, à l'issue d'un Débat d'Orientation Budgétaire. Le budget du SITTOM-MI est systématiquement équilibré, l'ensemble des recettes viennent couvrir les dépenses engagées.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 754 495	10 754 495
Investissement	2 427 540	2 427 540
TOTAL	13 182 035	13 182 035

Les évolutions 2018 pour la partie **dépenses** : le coût de traitement des ordures ménagères devrait rester stable. Le coût du tri des emballages diminue suite à un nouvel appel d'offres. Après quatre années sans investissements conséquents, il est prévu 4 millions d'Euros en prévisionnel entre 2018 et 2019 (intégralement autofinancés).

Les évolutions 2018 pour la partie **recettes** : le montant de la participation des collectivités pour une tonne d'ordures ménagères traitée reste inchangé : ce montant avait été diminué de plus de 3% en 2015 (cf. lettre d'information n°11 sur notre site internet). Le coût de l'énergie (gaz et pétrole) repart à la hausse, les recettes perçues par le syndicat pour la vente de la vapeur sont en augmentation.



SITTOM-MI
BP 30218 - 1 Rue Denis Papin
56305 Pontivy cedex
Tél. : 02 97 07 13 15 - Fax : 02 97 07 19 09
contact@sittommi.fr
www.sittommi.fr

Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du morbihan intérieur

